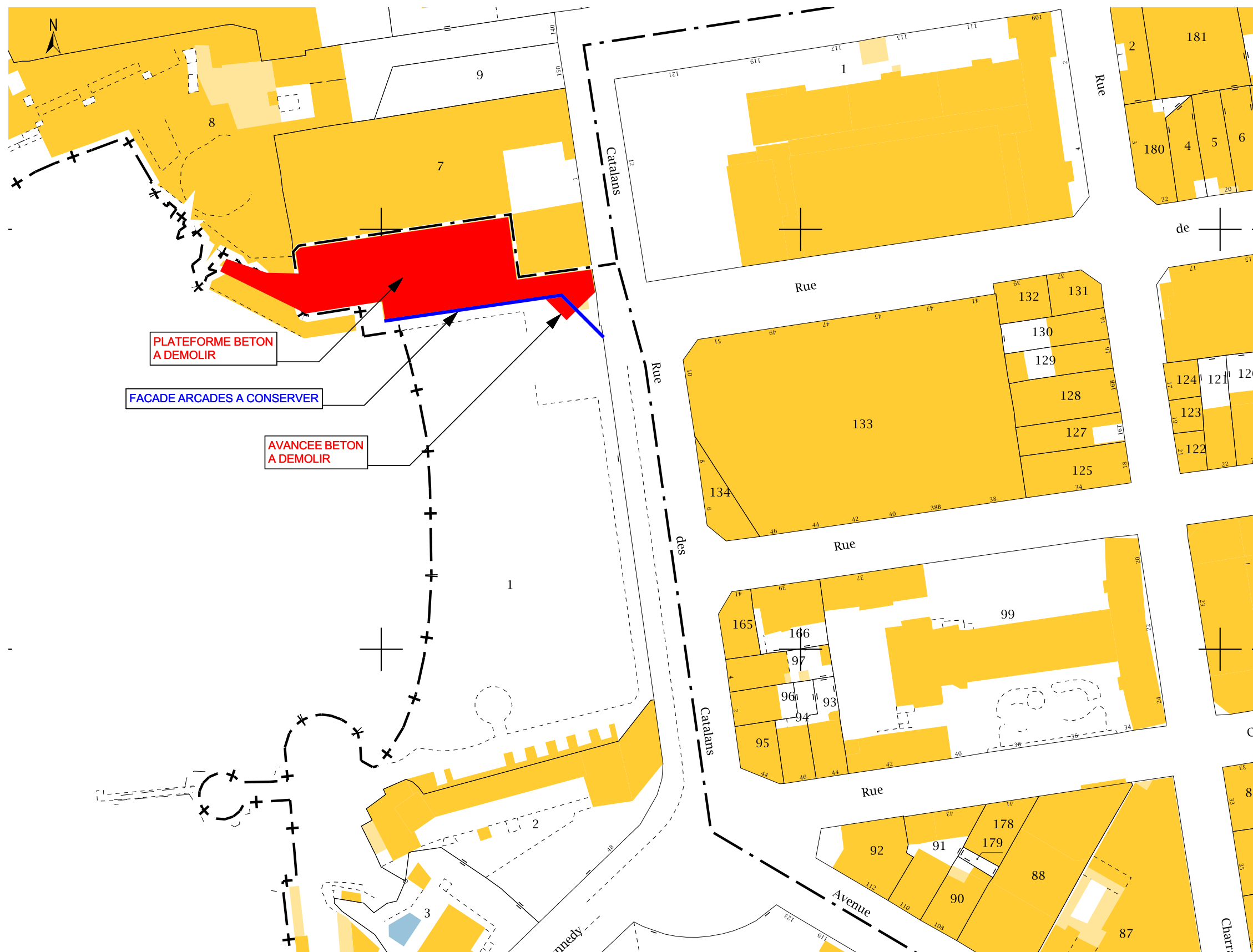


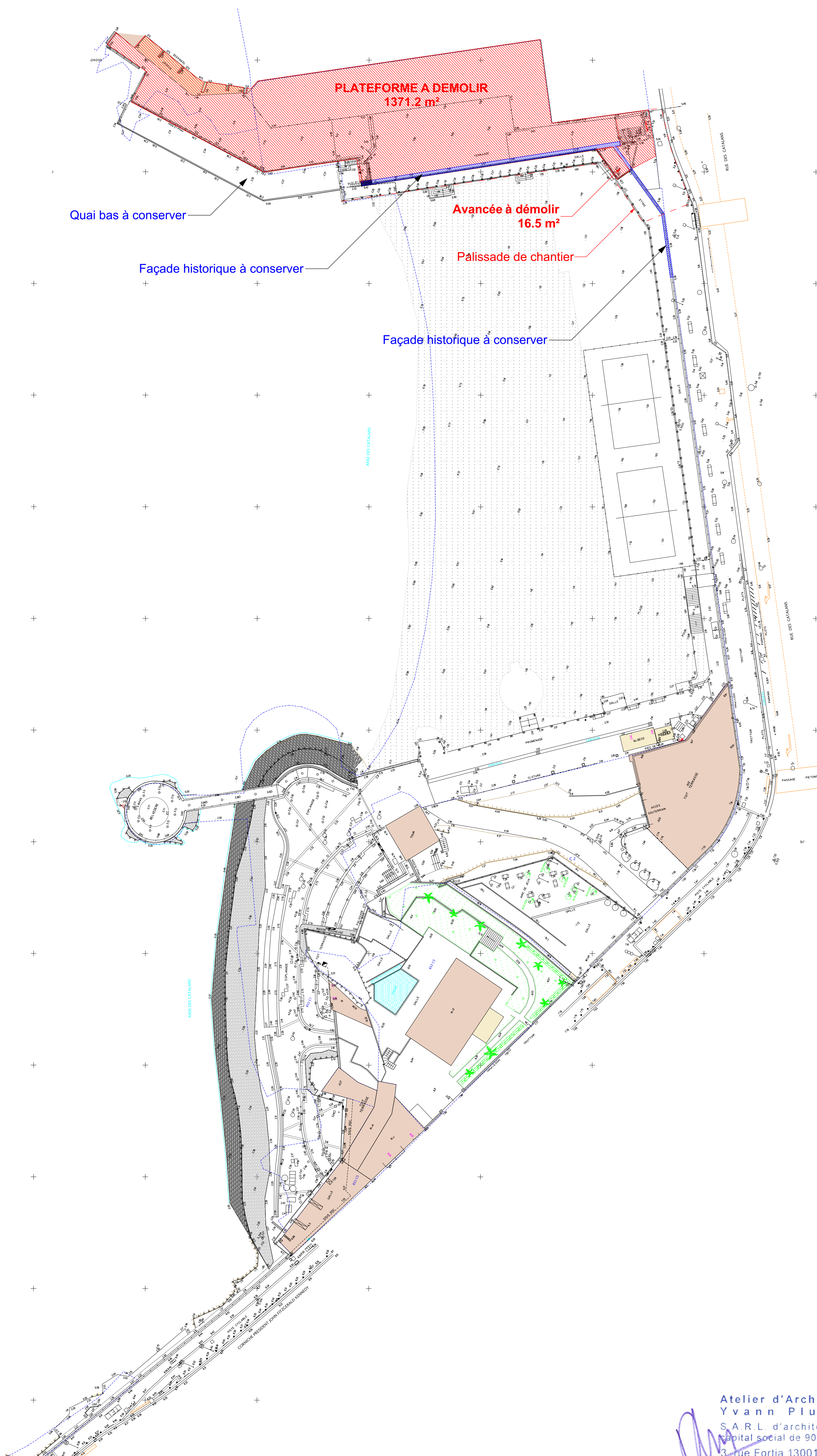


PLAN DE SITUATION 1/1000

AAYP

20-19 Valorisation globale de l'anse des Catalans & Aménagements locaux sous-traités - Marseille
Phase Permis de Démolir / PD1. plan de situation / echelle 1:1 / Indice A / 23/11/2020

Atelier d'Architecture
Yvann Pluskwa
S.A.R.L. d'architecture au
capital social de 90 000 euros
3, rue Fortia 13001 Marseille
N° Régional : proS01978
N° National : S14094
N° Siret : 527 584 486 00015

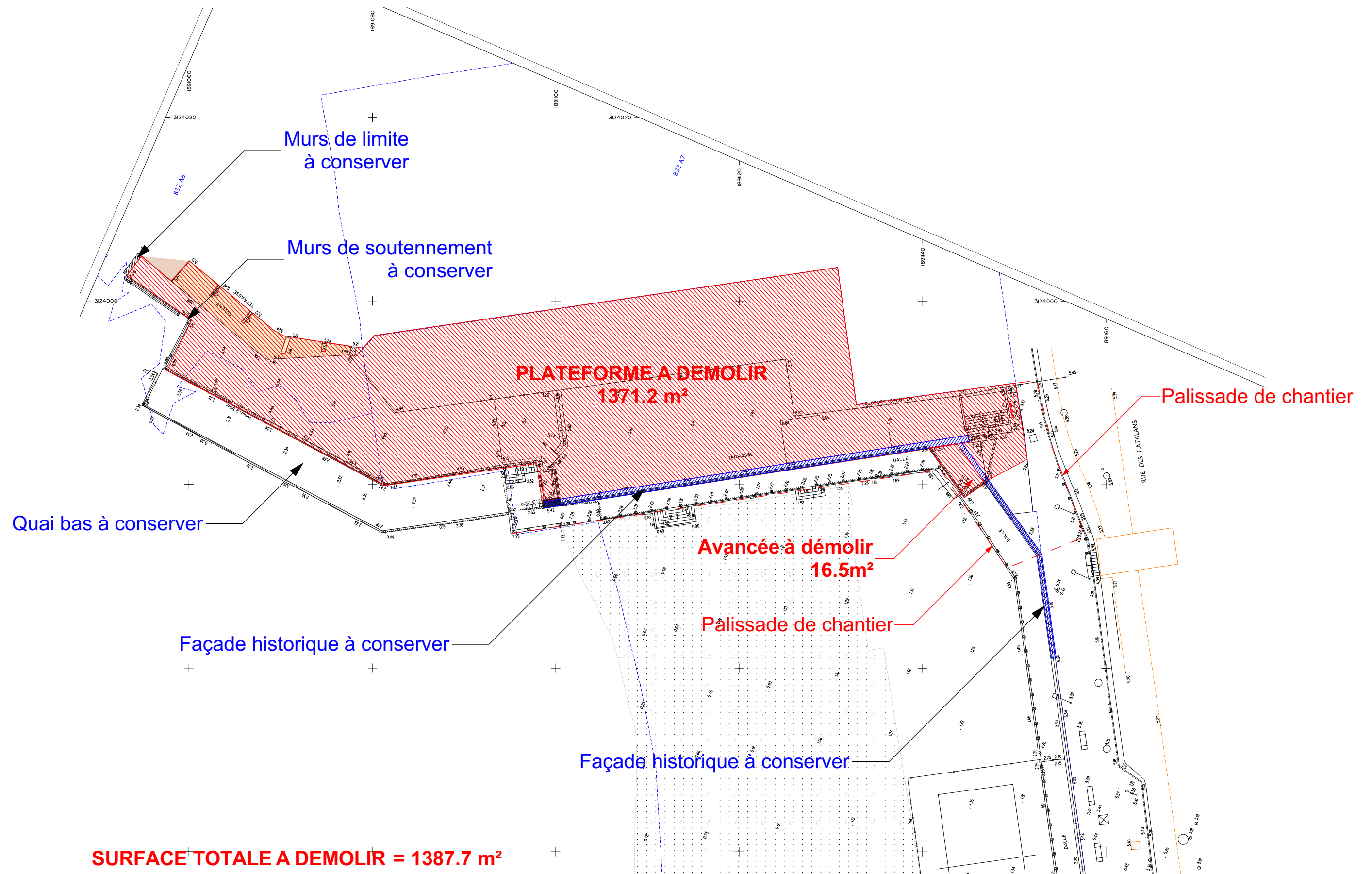


AAYP

Atelier d'Architecture
Yvann Pluskwa
S.A.R.L. d'architecture au
capital social de 90 000 euros
3, rue Fortia 13001 Marseille
N° Régional : proS01978
N° National : S14094
N° Siret : 527 584 486 00015

20-19 Valorisation globale de l'anse des Catalans & Aménagements locaux sous-traités - Marseille
Phase Etudes Préliminaires / PD2. plan de masse général / échelle 1:400 / Indice A / 23/11/2020

Maitrise d'ouvrage: Ville de Marseille / Maitrise d'oeuvre: Atelier d'Architecture Yvann Pluskwa; Sébastien Cord Architecte patrimoine; Sarah ten Dam Paysagiste; BET Projex; BET Pierre Louis; HydroGC; Diagobat; P2A DEVELOPPEMENT; GEOM7



AAYP

20-19 Valorisation globale de l'anse des Catalans & Aménagements locaux sous-traités - Marseille
Phase Permis de Démolir / PD2. plan de masse / echelle 1:200 / Indice A / 23/11/2020

Atelier d'Architecture
Yvann Pluskwa
S.A.R.L. d'architecture au
capital social de 90 000 euros
3, rue Fortia 13001 Marseille
N° Régional : proS01978
N° National : S14094
N° Siret : 527 584 486 00015



PLATFORME A DEMOLIR

AVANCEE A DEMOLIR

FACADE ARCADES A CONSERVER

FACADE ARCADES A CONSERVER



PLATFORME A DEMOLIR

AVANCEE A DEMOLIR

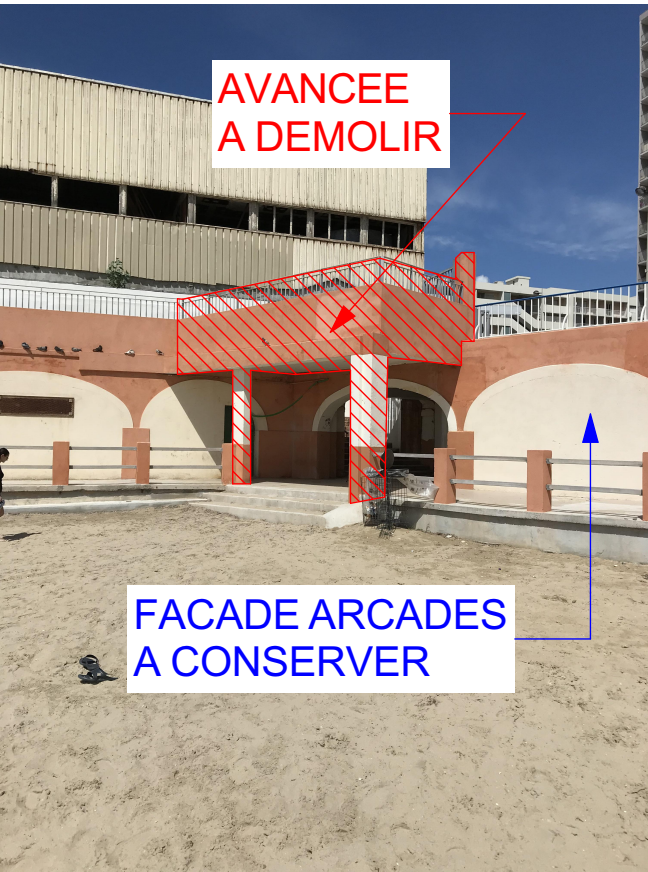
FACADE ARCADES A CONSERVER

FACADE ARCADES A CONSERVER

AAYP

20-19 Valorisation globale de l'anse des Catalans & Aménagements locaux sous-traités - Marseille
Phase Permis de Démolir / PD3. photographies 1/2 / echelle 1:2,12, 1:2,73 / Indice A / 23/11/2020

Atelier d'Architecture
Yvann Pluskwa
S.A.R.L. d'architecture au
capital social de 90 000 euros
3, rue Fortia 13001 Marseille
N° Régional : proS01978
N° National : S14094
N° Siret : 527 584 486 00015



AAYP

20-19 Valorisation globale de l'anse des Catalans & Aménagements locaux sous-traités - Marseille
Phase Permis de Démolir / PD3. photographies 2/2 / echelle 1:9,02, 1:9,61, 1:12,41, 1:9,31 / Indice A / 23/11/2020

Atelier d'Architecture
Yvann Pluskwa
S.A.R.L. d'architecture au
capital social de 90 000 euros
3, rue Fortia 13001 Marseille
N° Régional : proS01978
N° National : S14094
N° Siret : 527 584 486 00015

**NOTICE ARCHITECTURALE
INTRODUCTIVE A LA DEMANDE DE
PERMIS DE DEMOLIR**

**PROJET DE VALORISATION
GLOBALE DE L'ANSE DES
CATALANS**

VILLE DE MARSEILLE

NOTICE ARCHITECTURALE INTRODUCTIVE A LA DEMANDE DE PERMIS DE DEMOLIR

PROJET DE VALORISATION GLOBALE DE L'ANSE DES CATALANS

Ce projet emblématique pour Marseille prévoit la valorisation globale de la Plage des Catalans ainsi que l'ensemble de ses éléments bâtis afin de mieux accueillir tous les usagers dans un cadre apuré, pacifié, sécurisé, renaturalisé, agrandi, protégé, rénové et réhabilité.

Pour ce faire, le projet en cours d'études et d'ores et déjà en phase d'Avant-Projet prévoit des interventions sur l'ensemble de son périmètre suivant des prérogatives spécifiques et traitements au cas par cas des situations.

Décomposé en plusieurs zones, le projet se développe du Nord au Sud à la fois sur le DPM (Domaine Public Maritime) mais aussi sur des parties de terrains de la Ville de Marseille.

Il s'étend de **l'extrémité SUD** en mitoyenneté avec la naissance de la Corniche à **son extrémité NORD** mitoyenne avec le Cercle des Nageurs de Marseille.

Il comprend entre ses deux bras :

- **La zone NORD** mitoyenne à l'opération de logement SEA-ONE,
- **La zone EST** en adossement à la rue des Catalans en balcon sur la plage,
- **La zone d'angle SUD** avec son bâtiment et territoire actuel délaissé, serpenté par la voie engins accolée à une placette et la Tour du Lazaret en contrebas très délabrée.
- **La zone rénovée SUD** en pied de la villa Bianco et de l'hôtel Les Bords de Mer, finissant contre la naissance de la corniche.

Bien que le projet soit conçu comme un ensemble programmatique, architectural, patrimonial et paysagé cohérent, l'objet de notre demande de permis de démolir porte spécifiquement sur la zone NORD mitoyenne à l'opération de SUD REA et les plateformes allant jusqu'à la limite mitoyenne avec le Cercle des Nageurs, compte tenu des enjeux de calendrier de réalisation, de faisabilité technique de l'opération mitoyenne mais aussi et surtout pour apurer et déconstruire des zones certes stabilisées mais dans un état extrêmement délabré et précaire.

Ces démolitions et terrassements de 1 387,7 m² ont pour but de déconstruire l'ensemble des alcôves Nord, plateformes et terrasses Nord, ainsi que les terres adjacentes tout en préservant les Arcades prévues conservées au projet. A ce titre et conformément aux enjeux fondamentaux de protection des arcades dans leur ensemble, tous les dispositifs de sécurité, de contrôle, de confortement et de protection seront prévus pour assurer la conservation en l'état de celles-ci avant leurs analyses archéologiques et patrimoniales diverses et leurs rénovations / restaurations prévues ultérieurement.

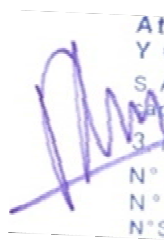
Ces ouvrages de Protections / Confortement / Déconstruction et Terrassement seront réalisés en plusieurs étapes qui ont été définies avec l'ensemble des partenaires de l'équipe de maîtrise d'œuvre et notamment de Sébastien Cord, architecte du Patrimoine, le cabinet d'ingénierie Projex et nous-même.

Etapas et dispositifs énoncés dans la notice Technique de **PD9 jointe au dossier**.

Extrêmement engagé dans l'enjeu de préserver les arcades, notre équipe mettra tout en œuvre pour y parvenir et ce à toutes les étapes de conception, d'appel d'offres, de sélection, de contrôle et de suivi des opérations de démolition / déconstruction / protection.

Le maitre de l'ouvrage
Date et signature

YVANN PLUSKWA
ARCHITECTE DPLG
Mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre
ATELIER D'ARCHITECTURE YVANN PLUSKWA



Atelier d'Architecture
Y v a n n P l u s k w a
S. A. R. L. d'architecture au
capital social de 90 000 euros
3, rue Fortia 13001 Marseille
N° Régional : proS01978
N° National : S14094
N° Siret : 527 584 486 00015

VILLE DE MARSEILLE – MAIRIE DE MARSEILLE
DGVDE-DM (45504)

Valorisation globale de l'Anse des Catalans
MARSEILLE

Avant Projet



Notice Méthodologique
Démolition / Terrassements Zone Nord

Pièce PD 9

Atelier d'Architecture
Yvann Pluskwa
S.A.R.L. d'architecture au
capital social de 90 000 euros
3, rue Fortia 13001 Marseille
N° Régional : proS01978
N° National : S14094
N° Siret : 527 584 486 00015

SOMMAIRE

1. TERRASSEMENTS DE LA PLATEFORME	3
2. DÉMOLITION DE LA PLATEFORME.....	4
1.1 Confortement des arcades avant la démolition de la plateforme.....	4
1.2 Phase de démolition de la plateforme	4
1.2.1 <i>La démolition de la partie 1 :</i>	<i>5</i>
1.2.2 <i>La démolition de la partie 2 :</i>	<i>6</i>
1.2.3 <i>La démolition de la partie 3 :</i>	<i>7</i>
1.2.4 <i>La démolition de la partie 4 :</i>	<i>8</i>
3. PLAN DE REPÉRAGE & COUPES DE PRINCIPE	9

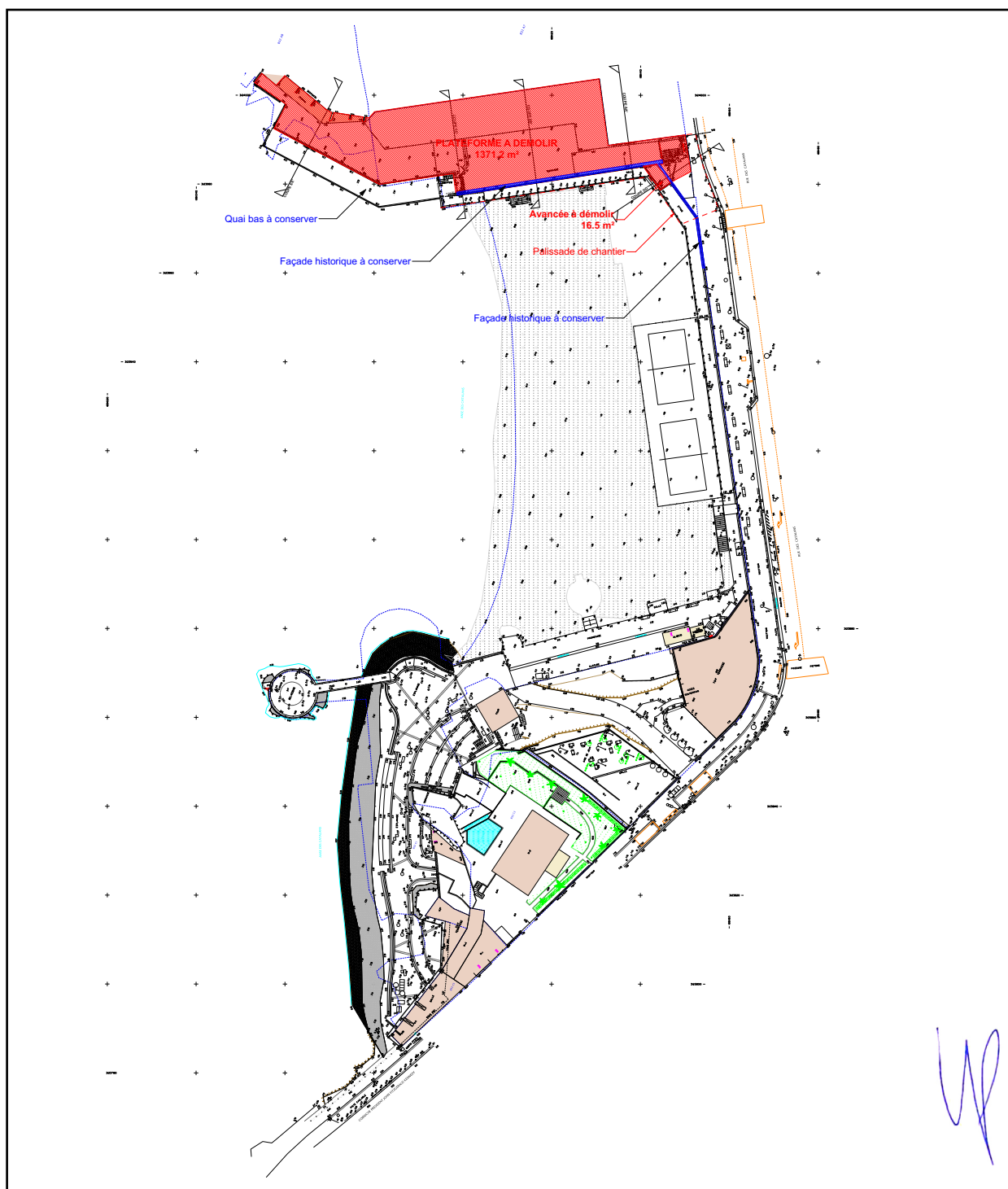
0. INTRODUCTION ET LOCALISATION

il s'agit de réaliser spécifiquement les démolitions et terrassements de la zone Nord dans la cadre du projet de valorisation de l'anse des Catalans.

ces démolitions et terrassements ont pour but de déconstruire l'ensemble des alcôves nords, plateformes et terrasses nord ainsi que les terres adjacentes tout en préservant les Arcades Nord prévus conservées au projet. tout les dispositifs de sécurité de contrôle et de confortement et protections seront prévus pour assurer la conservation en l'état des arcades avant leur analyses archéologiques diverses et leur rénovation/restauration prévus ultérieurement.

ces ouvrages de protections/confortement/déconstruction et terrassement seront réaliser en plusieurs étapes comme réparties ci-dessous et suivant le protocole défini avec l'architecte du Patrimoine de l'équipe , l'architecte mandataire ci après décrit .

PLAN DE LOCALISATION



1. TERRASSEMENTS DE LA PLATEFORME

Avant toutes démolitions terrassements et travaux divers seront installés des dispositifs de contrôles de vibrations pour limiter au maximum les impacts sur les éléments conservés.

Ceux-ci seront exécutés dans la majeure partie mécaniquement.

Les terrassements en déblais seront réalisés jusqu'au niveau fond de forme de projet.

La protection et la stabilité des talus sera assurée en fonction du type de sol rencontré.

Les fouilles en puits ou en trous ne peuvent être réalisées par descente d'hommes qu'avec l'accord du Maître d'œuvre et de l'Inspection du Travail.

Elles doivent être blindées dans les cas suivants :

- ✓ Exécution dans l'eau,
- ✓ Exécution en terrain bouillant,
- ✓ Fouilles de profondeur supérieure à 1.30 m.

Lors de la réception des plateformes, les incidents éventuels tels que flanches, fissures, gonflements entraîneront la réparation des ouvrages concernés, aux frais de l'entrepreneur, afin d'obtenir les niveaux finis demandés.

Étaisements - Blindages

Des étaisements et des blindages nécessaires seront mis en place pour maintenir les parois des fouilles.

Les terrassements seront effectués par des moyens mécaniques dont le choix est laissé à l'entrepreneur sous réserve de ne causer aucun trouble de jouissance au voisinage ou nuisance dangereuse.

Les poches de terrains de qualité inférieure seront purgées et remplies de sable ou de tout venant calcaire.

L'entrepreneur prendra toutes les précautions nécessaires pour éviter les éboulements à la suite du gel ou de la pluie, ainsi que les affouillements qui seraient la conséquence.

Évacuation des déblais

- Reprise des matériaux et chargement des camions ;
- Transport des matériaux et à leur prise en charge par une installation de traitement ou d'élimination adaptée ;
- Traçabilité de l'évacuation par émission de bordereaux de suivi de déchets (BSD),
- Nettoyages réguliers des abords du chantier.

Un registre des évacuations sera mis en place précisant la référence du bordereau de suivi de déchets (BSD numéroté), la filière retenue et le tonnage éliminé, ainsi que les heures de départ des camions et leur immatriculation.

2. DÉMOLITION DE LA PLATEFORME

1.1 Confortement des arcades avant la démolition de la plateforme

Le système d'étaie sont réalisés à l'aide de chevalements métalliques. Ils sont dimensionnés en fonction des descentes de charges calculées par l'Entreprise.

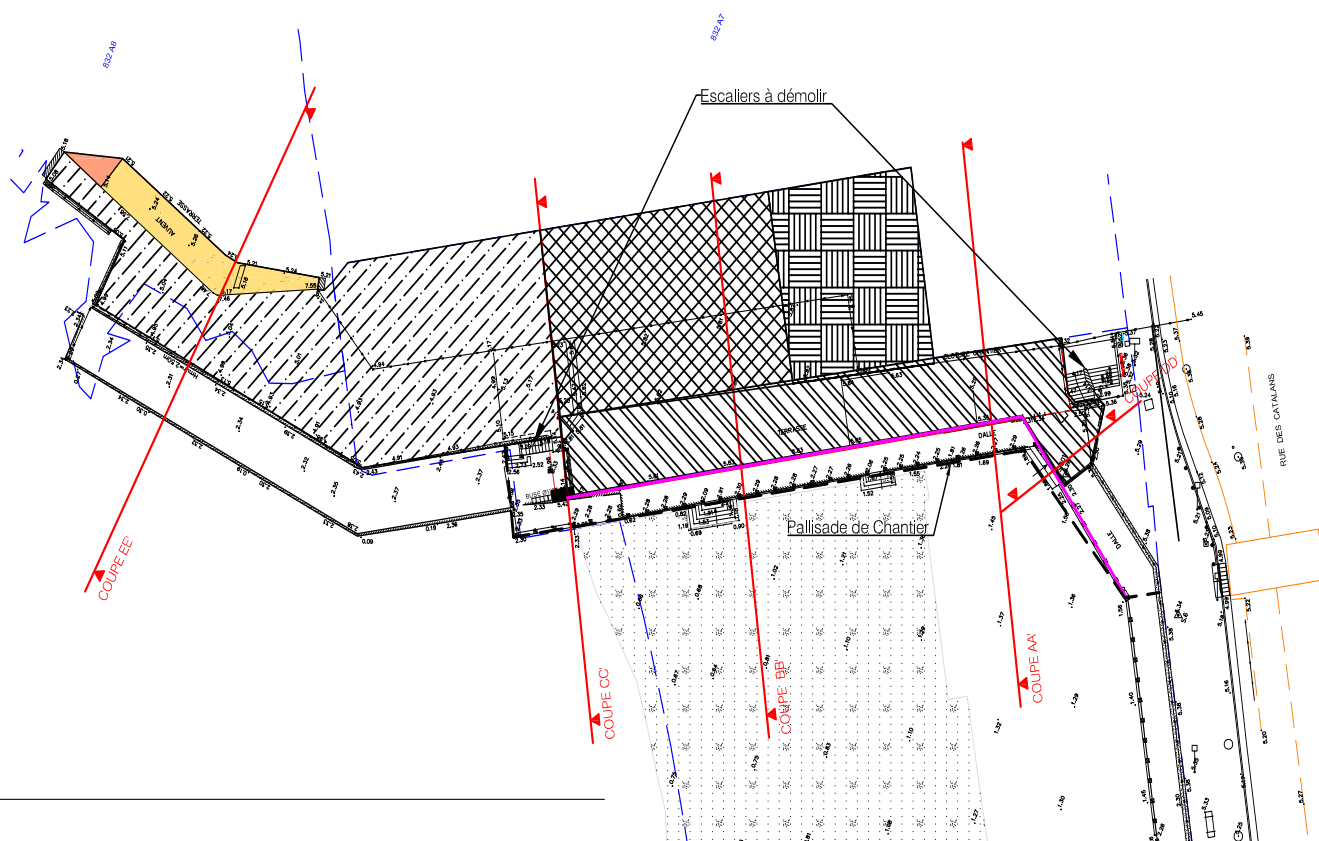
Un étaie pour chaque trumeau des arcades.

Les étaies seront fixés par les plots béton dont sa dimension sera calculée pour reprendre les charges horizontales dues au vent (à la charge de l'entreprise)

Réalisation de la palissade en acier, fixé sur le nez de la dalle existante.

Une fois les étaie mises en place, la démolition pourront être réaliser.

1.2 Phase de démolition de la plateforme



- Altitude Plateforme décaissée = 3.00 NGF
- Altitude Plateforme décaissée = 2.00 NGF
- Altitude Plateforme décaissée = 1.60 NGF
- Altitude Plateforme décaissée = 2.00 NGF après confortement arches & démolition dalle haute
- Facade historique à conserver

DIAGNOSTIC DEMOLITION - MARSEILLE
VALORISATION GLOBALE DE L'ANSE DES CATALANS

Plan de repérage
Sans échelle
DL/CM - 24/11/2020

Projex
INGÉNIERIE

Parc du Golf, Bâtiment 30
350 rue Jean René Guillebert de la Lauzière
13290 AIX-EN-PROVENCE

W

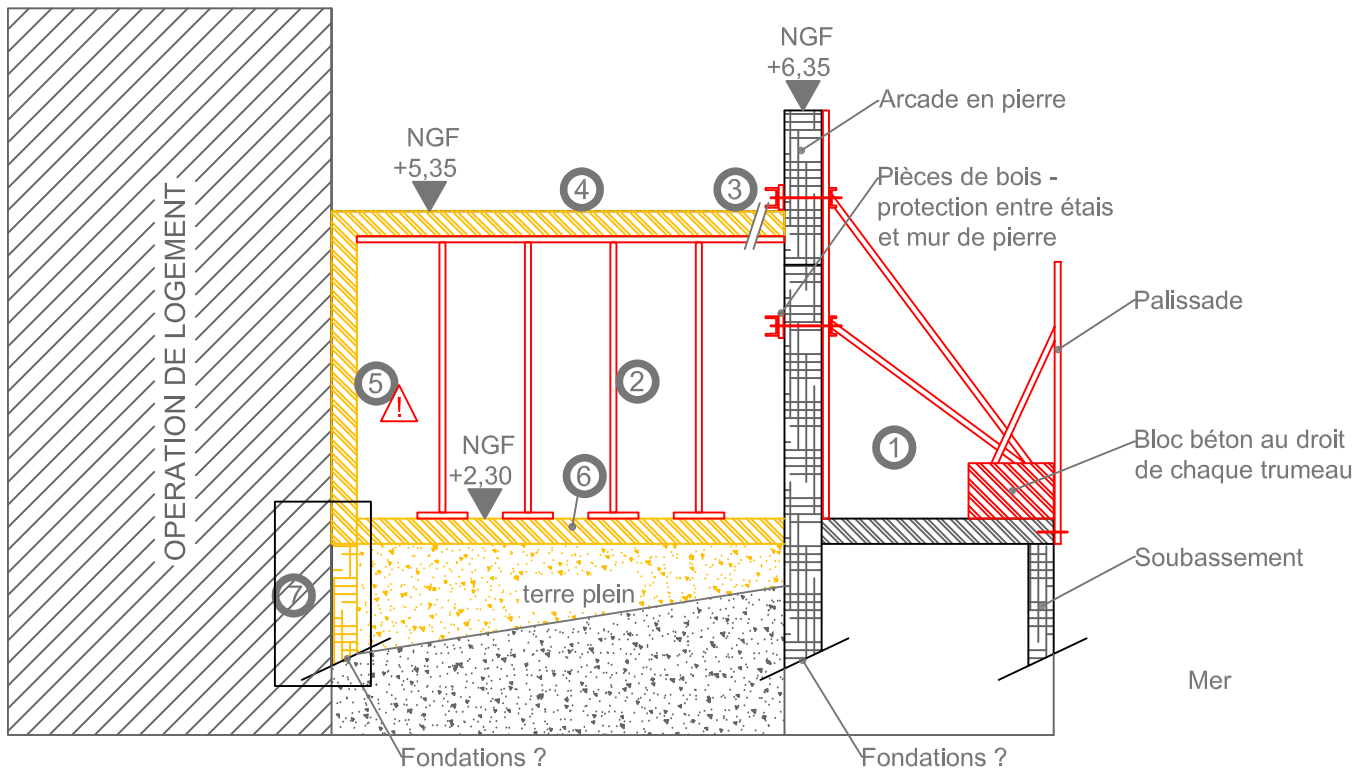
1.2.1 La démolition de la partie 1 :

- Nous prenons une hypothèse : Pas de poussée de terre au mur béton existante du côté gauche de la galerie. Ce mur en mitoyenneté avec la construction neuf est indépendant avec cette construction. Il y aura aucun incident pour la construction à la suite de la démolition de ce mur.
- Démolition la galerie existante :

etapes de démolitions :

- 1- Pose des étais extérieurs
- 2- Confortement et controle des étaies interieurs
- 3- Désolidarisation dalles haute et basse par sciage
- 4- Démolition plateforme
- 5- Démolition du mur arriere
- 6- Démolition dalle basse
- 7- Décaissement horizontale à +190NGF purges des fondations et talus

Coupe AA'



Légende

A démolir



À conserver



Hypothèse (à confirmer)



- Pas de poussée de terre sur le mur gauche de la galerie.
- Mur indépendant à la nouvelle construction.
- Aucune incidence sur la nouvelle construction, suite à la démolition de ce mur.

Handwritten signature

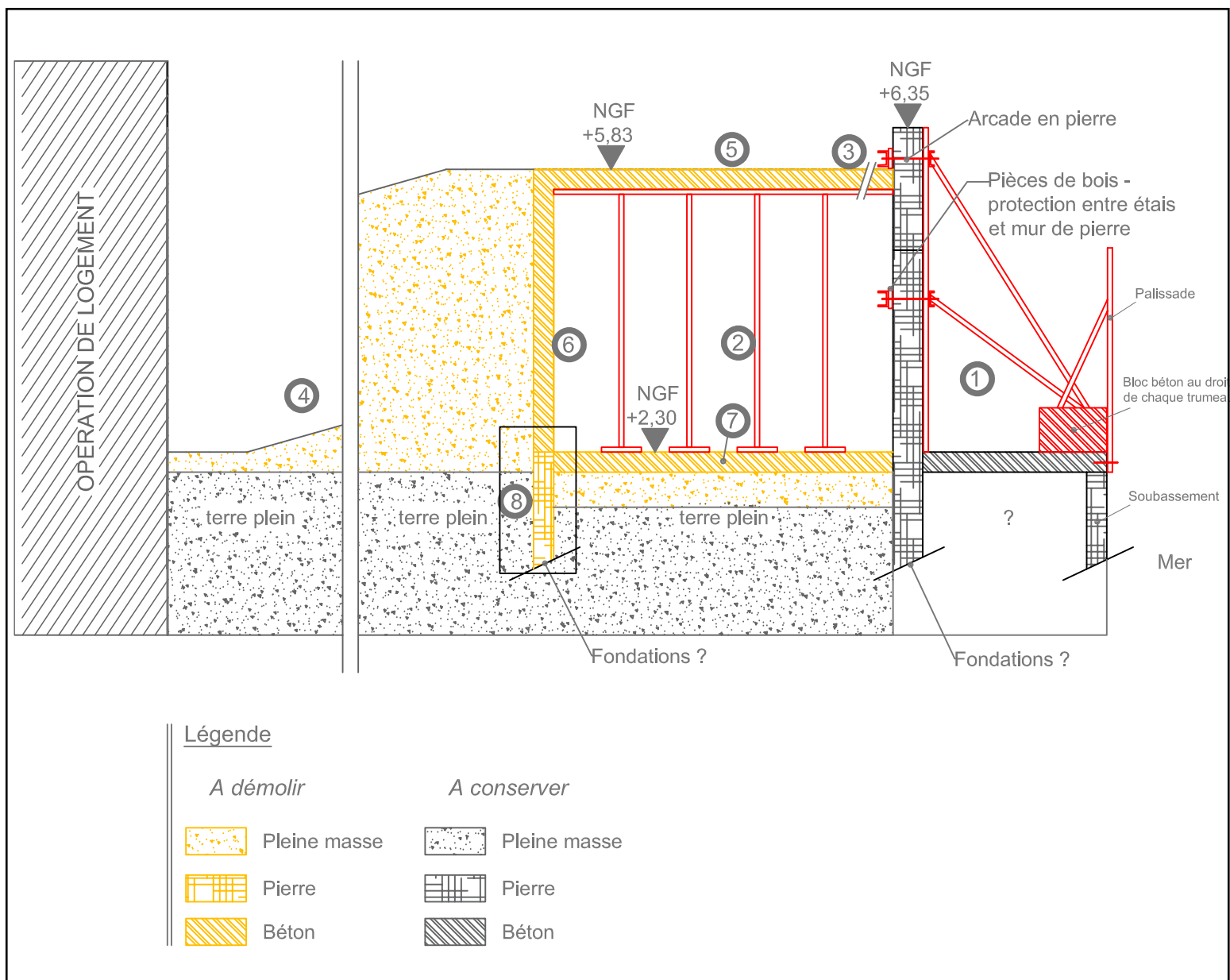
1.2.2 La démolition de la partie 2 :

- Terrassement en pleine masse jusqu'au niveau nécessaire,
- Démolition la galerie existante :

etapes de démolitions :

- 1- Pose des étais extérieurs
- 2- Confortement et contrôle des étais intérieurs
- 3- Désolidarisation dalles haute et basse par sciage
- 4- mise en forme du terre plein arrière
- 5- Démolition plateforme
- 6- Démolition du mur arrière
- 7- Démolition dalle basse
- 8- Décaissement horizontal à +190NGF purges des fondations et talus

Coupe BB'



W

1.2.3 La démolition de la partie 3 :

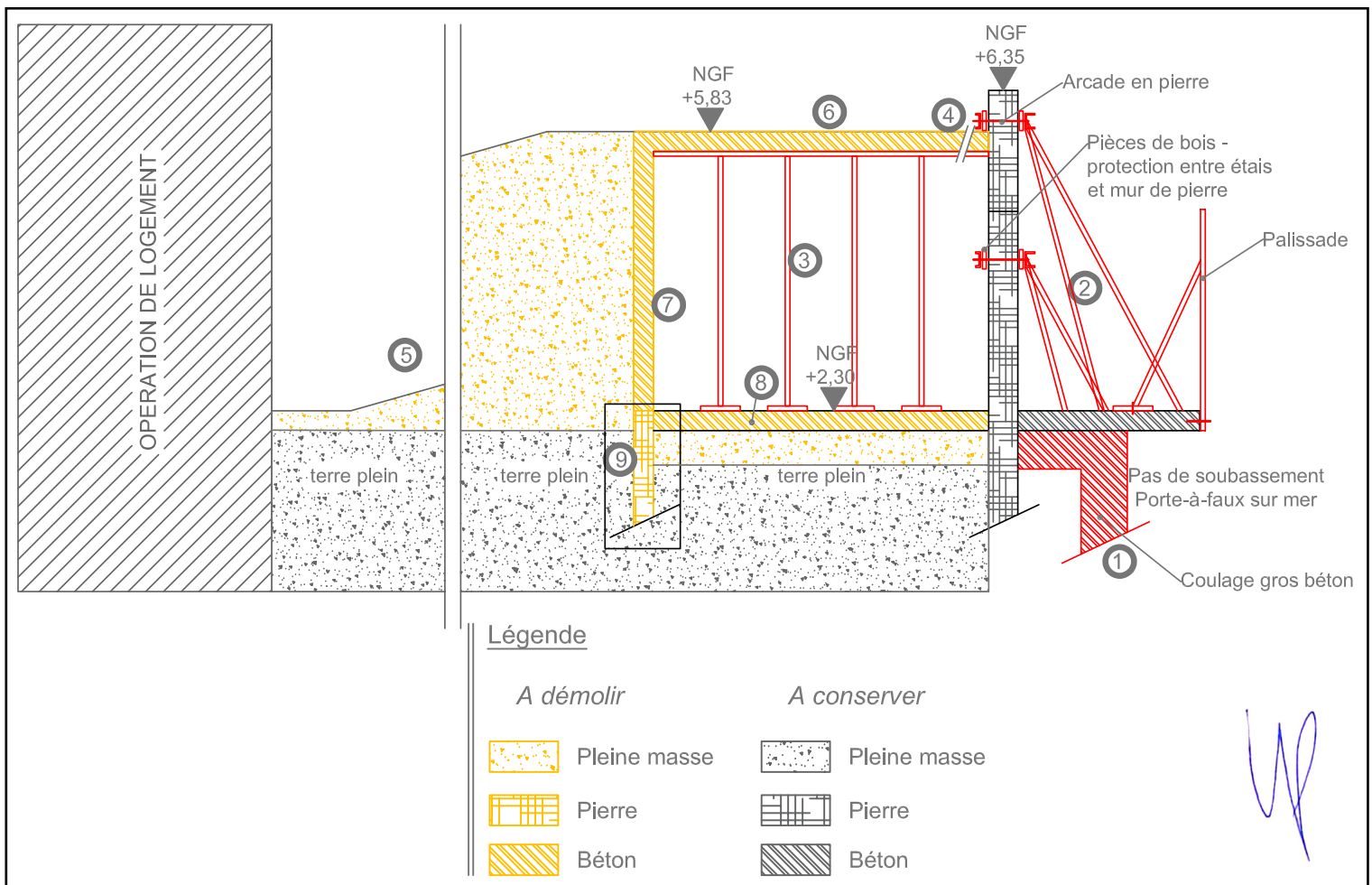


- Terrassement en pleine masse jusqu'au niveau nécessaire,
- Démolition la galerie existante :

etapes de démolitions :

- 1- coulage du gros beton provisoire
- 2- Pose des étais extérieurs
- 3- Confortement et controle des étaies interieurs
- 4- Désolidarisation dalles haute et basse par sciage
- 5- mise en forme du terre plein arriere
- 6- Démolition plateforme
- 7- Démolition du mur arriere
- 8- Démolition dalle basse
- 9- Décaissement horizontale à +190NGF purges des fondations et talus

Coupe CC'



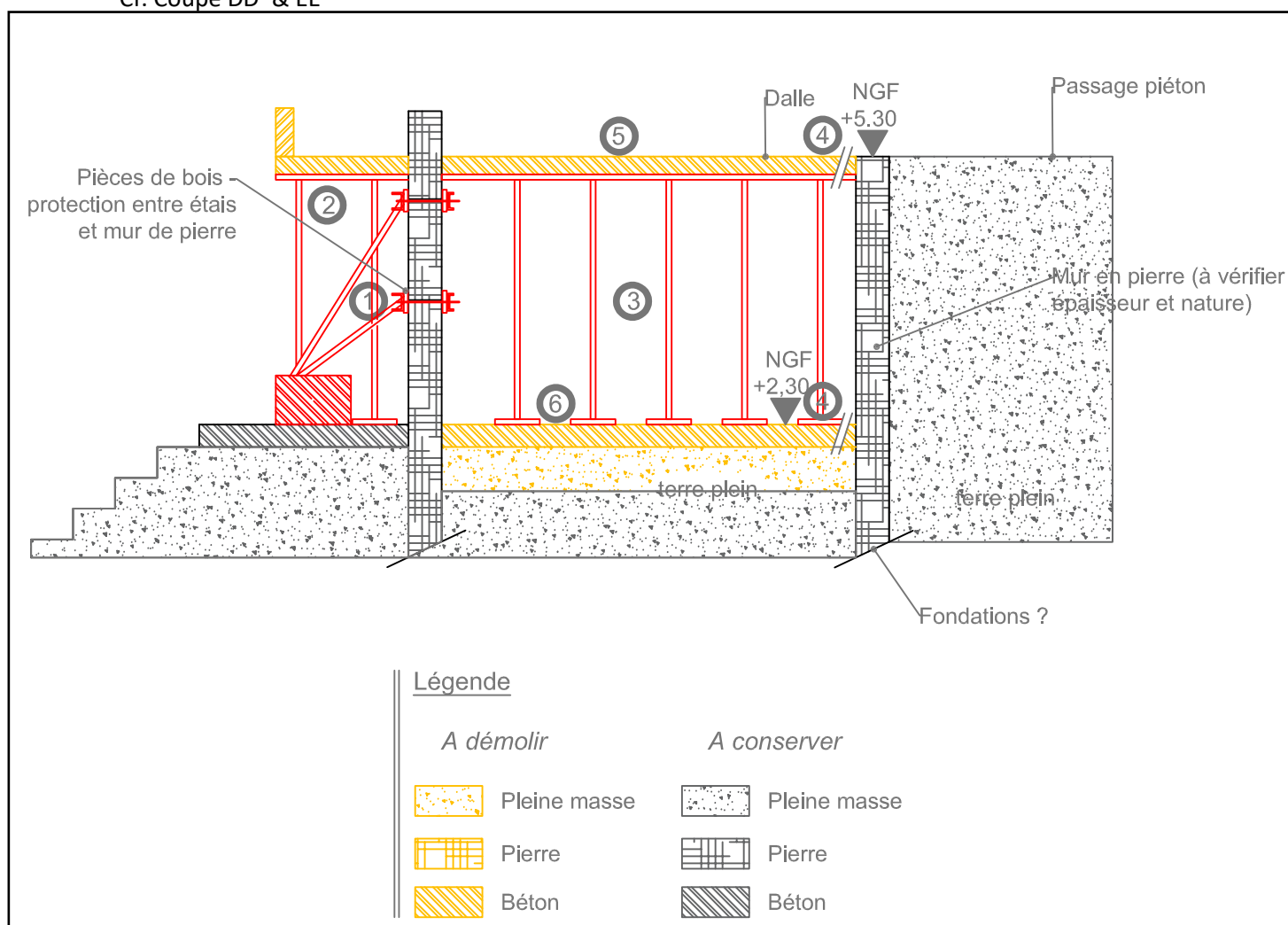
1.2.4 La démolition de la partie 4 :

- Mise en place le système d'étaie provisoire pour le mur existant du côté route
- Démolition l'escalier et la galerie existante :

etapes de démolitions :

- 1- confortements des arches
- 2- pose des étaies extérieurs
- 3- Confortement et controle des étaies intérieurs
- 4- Désolidarisation dalles haute et basse par sciage
- 5- Démolition de l'escalier et dalle haute
- 6- Terrassement pleine masse et démolition de la dalle basse

Cf. Coupe DD' & EE'



W

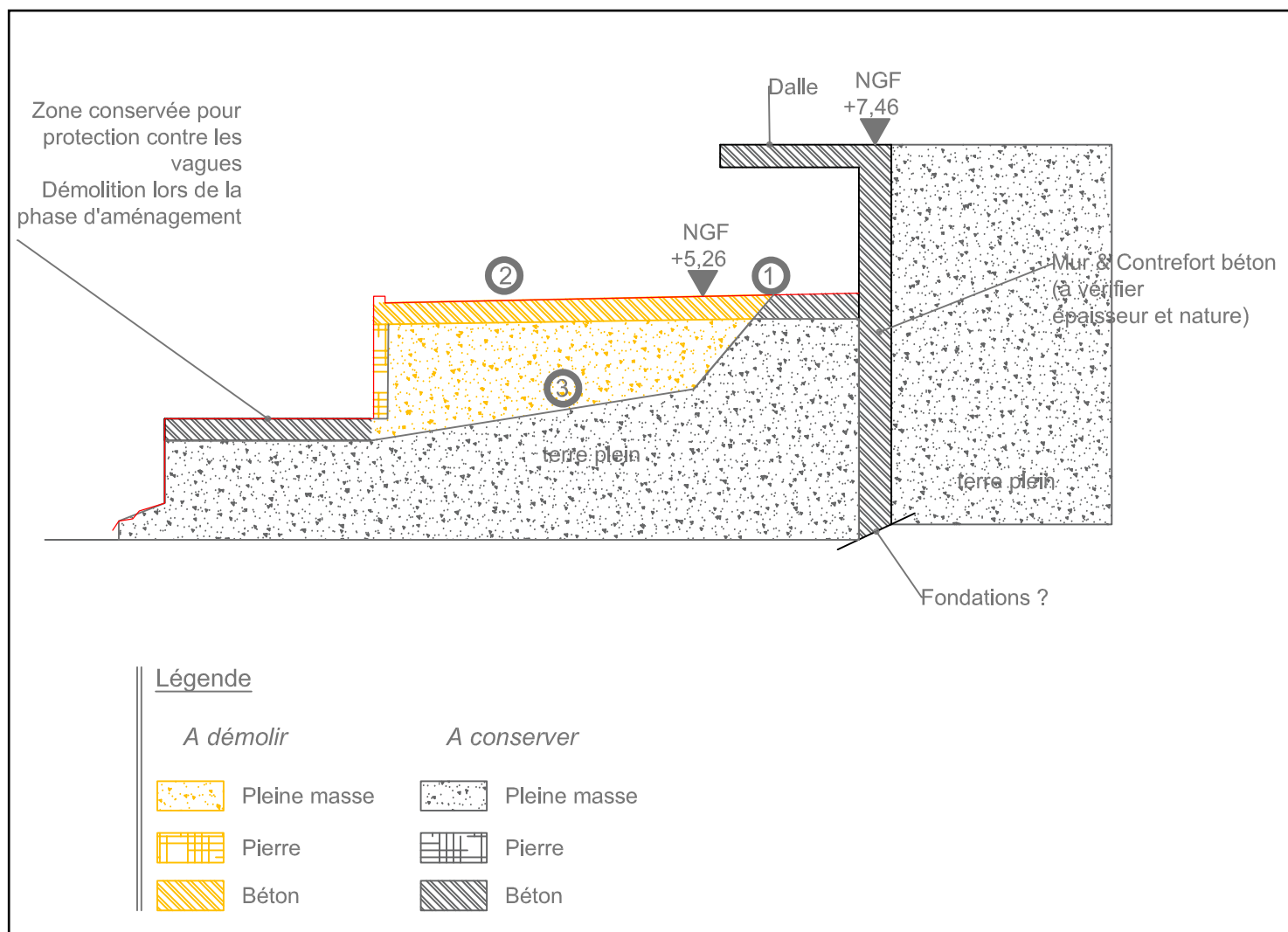
1.2.4 La démolition de la partie 4 : zone plateforme nord mitoyen CNM

- désolidarisation amont et aval
- conservation plateforme basse en contact avec l'eau

etapes de démolitions :

- 1- Désolidarisation dalles Amon et Aval
- 2- Démolition dalle et murs
- 3- Terrassement pleine masse avec talutage

Cf. Coupe DD' & EE'



Atelier d'Architecture
Yvann Pluskwa
S.A.R.L. d'architecture au
capital social de 90 000 euros
3, rue Fortia 13001 Marseille
N° Régional : proS01978
N° National : S14094
N° Siret : 527 584 486 00015